

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

~~ST 91/101~~
COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 10 Octobre à 18 heures Le
Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en
séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

03 Octobre 1991

03 Octobre 1991

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, CANDAU,
BERLAND, GAVEN, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints
M. BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU,
COASSIN, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, Mme
PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, TAP Conseillers
formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : Mme LISION par M. MOST, Maire
M. DINDINAUD par M. LE GUEUT

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALCHEUR, ALONSO, BARRIERE, MOULINEAU

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 28

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : MODIFICATION ET DENOMINATION DE VOIES

VOTE : UNANIMITE

Lors de sa réunion du 18 Septembre 1991, la Commission Culturelle a étudié la dénomination des voies suivantes :

- changement de dénomination d'une partie du Boulevard Jean LACAZE, en vue de prolonger le Boulevard du Colonel BAILLET jusqu'au carrefour du PIGEONNIER/Avenue de PONTAILLAC.

Dénomination proposée : Boulevard Colonel BAILLET (prolongement)

- voie publique communale située entre la Rue Charles REGAZZONI/Rue des CHEVREUILS/C.D. 114

Dénomination proposée : "Rue des ESTURGEONS"

- Rue du VIVIER (à l'angle de la Rue des VANNEAUX coupée depuis la construction de la voie expresse).

Dénomination proposée : "Rue des COURLIS"

- voie de desserte en impasse située 80, Boulevard de la PERCHE

Dénomination proposée : "Rue de la SALAMANDRE"

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU l'avis favorable de la Commission Culturelle
- après en avoir délibéré

D E C I D E

- d'attribuer au prolongement du Boulevard du Colonel BAILLET jusqu'au carrefour du Pigeonnier et l'Avenue de PONTAILLAC le nom de Boulevard du "Colonel BAILLET".

- d'attribuer à la voie publique Communale n° 114 débouchant sur l'Avenue Charles REGAZZONI le nom de "Rue des ESTURGEONS".

- d'attribuer à la rue du VIVIER pour la partie comprise entre la voie expresse et la rue des VANNEAUX , le nom de "Rue des COURLIS"

- d'attribuer à la voie de desserte en impasse située au 80 Boulevard de la Perche, le nom de rue " de la SALAMANDRE"

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre MM. les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 21 Octobre 1991
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint